

**2022 DFPE 79** Subvention (**91 310 euros**) convention et avenant n° 1 avec l'association Familiale Catholique Saint Pierre – Saint Dominique pour la halte-garderie (14e).

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 16 au 19 novembre 2021, vous avez approuvé les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'association Familiale Catholique Saint Pierre – Saint Dominique, relative au fonctionnement de son établissement d'accueil de la petite enfance situé 12, rue des Suisses (14e). La capacité d'accueil est de 20 places.

Cette convention, d'une durée de 3 ans, viendra à échéance le 31 décembre 2024. Elle insiste (articles 1 et 5) sur l'accueil des enfants parisiens tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Pour l'année 2022, il est proposé de signer un avenant n° 1 à cette convention, qui fixe :

- la subvention municipale pour l'année 2022 ;
- l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, un taux d'occupation et un taux de fréquentation et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs ;

Par ailleurs, l'association souhaite procéder à des travaux de mises aux normes et de rénovation pour répondre aux attentes réglementaires rappelées par le médecin de la PMI, la direction départementale de la protection des populations de Paris (DDPP) et la préfecture de police.

Afin de financer les dépenses afférentes à cette opération, l'association sollicite auprès de la Ville de Paris l'obtention d'une subvention d'équipement de 11 325 euros.

Le coût global de l'opération s'établit à 59 604 euros. Dans le cadre du Fonds de Modernisation des Établissements d'accueil de jeunes enfants (FME), la caisse d'allocations familiales de Paris devrait voter lors de sa commission d'action sociale du mois de juin 2022 un financement de 47 683 euros. L'association participe sur ses fonds propres pour 596 euros.

Dans ces conditions, il vous est proposé de fixer le montant de la subvention municipale à 11 325 euros. Cette aide représente 19% de l'investissement.

Au vu du budget présenté pour 2022, et annexé à l'avenant, et du plan de financement annexé à la convention d'équipement, il est proposé de fixer la subvention à 91 310 euros .

Cette subvention globale comprend :

- la subvention de fonctionnement pour 79 985 euros
- la subvention d'investissement pour 11 325 euros

La fiche technique, ci-jointe, détaille la situation de l'association, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité de l'établissement concerné.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'association Familiale Catholique Saint Pierre – Saint Dominique l'avenant n°1 à la convention et la convention d'équipement ci-joints, qui fixent la subvention à **91 310 euros** au profit de l'établissement.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris